

## ÉPHÉMÉRIDES de la Congrégation de la Mission

21 octobre

**En 1639**, Louise de Marillac propose aux deux Sœurs de *Richelieu* une profonde révision de vie. Depuis un an, elles soignent les pauvres et éduquent les petites filles, mais elles mènent une vie très indépendante l'une de l'autre. Louise de Marillac les invite à réfléchir à la mission reçue, mission commune et non individuelle, et à s'interroger sur leur vie de pauvreté et leurs attitudes fraternelles. Elle leur suggère un acte de réconciliation et termine sa lettre par ces mots : "*Une vraie humilité accommodera tout*". (C)

**En 1643**, l'archevêque de Reims, Léonor Destampes de Valançay, approuve l'union de la cure de *Sedan* et de ses dépendances à la Congrégation de la Mission. Parce que son prince, Frédéric-Maurice de la Tour, a trempé dans la conspiration de Cinq-Mars, Sedan a été envahi par les armées de Richelieu et annexé à la France en septembre 1642. Or la principauté était contaminée par le calvinisme, et Louis XIII qui souhaitait y voir reflourir le catholicisme, donna à -Monsieur Vincent une somme de vingt-quatre mille livres pour que, pendant dix ans, deux missions soient prêchées, chaque année, par six missionnaires. De son côté, Anne d'Autriche voulut que les fils de Monsieur Vincent aient une résidence à Sedan. Pour être agréable à la reine, Louis-René de Filquemont, abbé de Mourzon, accepte d'unir à la petite Compagnie la cure de Sedan dont il est le collateur. C'est cette union qui est approuvée aujourd'hui par l'archevêque de Reims, avec les conditions qu'y met l'abbé de Mourzon. Nos confrères sont déjà arrivés à Sedan le 7 mai. Leur premier supérieur est Guillaume Gallais. Il a alors vingt-huit ans et a été reçu à Saint-Lazare quatre ans auparavant. C'est à lui, pendant son bref séjour à Sedan, que Monsieur Vincent écrivit, le 13 février 1644, sa lettre fameuse sur la conduite à suivre par un missionnaire vis-à-vis des «affaires séculières»<sup>1</sup>.

**En 1650**, un essaim de Sœurs va quitter Paris : deux à *Hennebont* ; deux à *Montmirail* ; trois qui vont renforcer la petite Communauté de *Nantes*. Saint Vincent leur donne ses instructions avant ce départ assez lointain à l'époque (plus de dix jours de voyage) : "*Mes chères Sœurs, leur dit le Saint, une des principales vertus que vous devez posséder, c'est l'humilité. Oui, mes Sœurs, tenez-vous dans une grande humilité. Estimez-vous les dernières de tout le monde ; souvenez-vous que vous êtes Servantes des Pauvres : tenez-les comme vos maîtres et servez-les avec grand douceur et humilité... Si l'on vous mène voir Mgr l'Evêque de ce pays... dites-lui que vous êtes de pauvres Filles de la Charité qui vous êtes données à Dieu pour le Service des Pauvres, et qu'il vous est permis de vous retirer et aussi que l'on peut vous renvoyer. S'il vous demande : "Faites-vous vœu de religion ?" dites-lui : "oh ! non Monsieur, nous nous donnons à Dieu pour vivre en pauvreté, chasteté et obéissance, les unes pour toujours, les autres pour un an* ». (R)

**En 1652**, en *Irlande*, martyr du Frère *Lye*, mis à mort sous les yeux de sa mère. (R)

**En 1683**, l'Evêque de *Cahors*, ayant reconnu tout le bien fait par les Sœurs à l'hôpital des Orphelines de sa ville épiscopale, demande l'établissement de trois Filles de la Charité à l'hôpital *Notre-Dame* pour le soin des pauvres malades et des infirmes. Le contrat est signé devant les notaires du Châtelet de Paris par l'Evêque lui-même, Monsieur Edme Jolly, supérieur général, Mère Françoise Michaud, Sœur Françoise Richer, Sœur Marguerite Gubillon et Sœur Jeanne de Ville. (C)

1) *Notices*, I, p. 524 ; Coste, II pp. 120-123.

**En 1715**, Monsieur et Madame de La Grange signent avec Mère Jeanne Chevreau et les Sœurs officières un contrat pour l'établissement de trois Sœurs dans la *paroisse de Taden*, proche de Dinan. Elles serviront les malades à domicile, et dès que l'hôpital sera fondé, elles seront attachées à cet établissement. (C)

**En 1843**, de *Rome*, le pape Grégoire XVI écrit au T.H.P. Étienne, en réponse à la lettre par laquelle le nouveau supérieur général communiquait au Souverain Pontife son élection. Cette notification est datée du 27 septembre, alors que le Père Étienne a été promu à la charge suprême le 4 août. Le délai s'explique par le désir du supérieur général de ménager la susceptibilité de Louis-Philippe. Or, l'agrément royal à l'élection du supérieur général, par suite de certaines petites complications suscitées par Mgr Affre, n'est arrivé à la Maison-Mère que le 29 septembre<sup>2</sup>.

**En 1918**, à *Budapest*, la révolution qui a éclaté dans tout l'Empire autrichien, aboutit à la promulgation de la *dictature communiste*. Éphémère, puisqu'elle cessera avec la libération de la Hongrie, le 4 août 1919, elle n'en a pas moins été pénible pour nos confrères. La suppression de toutes les Communautés religieuses a été ordonnée et leurs membres mis en demeure, sous peine de mort, de quitter leurs maisons. Le directeur du séminaire interne, M. Tutz, et un de ses séminaristes, déjà prêtre. M. *François Köhler*, doivent se faire jardiniers ; un prêtre et deux frères sont condamnés à mort, mais relâchés après un simulacre d'exécution. Tous ces mois de terreur ne furent que le prélude et la répétition de la tragédie que, moins de trente ans après, la province de Hongrie devait connaître<sup>3</sup>.

2) Rosset : *Vie de M. Etienne*, pp. 166-170.

3) *Annales*, t. 99, pp. 61-67.